



Provision et frais administratif

Par **paladin**, le **10/11/2008** à **17:24**

Tout d'abord je tiens a remercier jeetendra de m'avoir répondu ci vite,je m'empresse de contacter l'ADIL,merci encore.

J'aurai une autre question a vous posez.

Mon bailleur a t'il le droit de me facturer tout les mois en plus de mon loyer, provision sur charges de 1,50€ et de frais administratifs de 25,00€ + 294€ taxe d'enlèvement des OM
cordialement.